

**République du Sénégal**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**XVème CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN  
PARTAGE**

**Dakar (Sénégal), 29-30 novembre 2014**

**PROJET DE DECLARATION DE DAKAR**

**Projet de document martyr**

*21 Avril 2014*

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XVème Sommet de la Francophonie, saluons la tenue de cette rencontre pour la deuxième fois au Sénégal et successivement en terre africaine ;
2. Soulignant que ce Sommet montre la place privilégiée qu'occupe l'Afrique au sein de la communauté francophone, au moment où nous abordons un nouveau cycle de notre action et que nous prenons ainsi un pari sur l'avenir pour faire face avec encore plus d'engagement aux défis qui nous interpellent, lesquels sont relatifs à la paix, à la sécurité, à la démocratie, au respect des libertés fondamentales, au développement durable, à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux enjeux de la nouvelle société numérique ;
3. Réaffirmant notre attachement à la langue française, ciment des peuples de la Francophonie, et à la diversité culturelle et linguistique, et renouvelant notre engagement à les promouvoir au sein de notre communauté et dans les enceintes multilatérales ;
4. Insistant sur la nécessité de renforcer la solidarité au service du développement durable, par une prise en compte plus importante des questions économiques dans notre espace et soulignant que l'éducation et la formation demeurent les meilleurs vecteurs d'autonomisation des peuples, de développement et de réduction des fractures et des disparités de toute nature;
5. Saluant le dynamisme et l'engagement de plus en plus notable des femmes et des jeunes qui s'affirment comme les forces montantes productrices d'innovation, de créativité et de changements positifs ayant une place et un rôle importants ;
6. Décidant résolument de renforcer les actions visant à la reconnaissance et à la défense des droits des femmes et des jeunes, à leur protection contre toutes formes d'agressions physiques et morales, à la prise en charge de leurs besoins, notamment par une meilleure intégration grâce à l'éducation et à la formation, aux activités génératrices de revenus et à leur participation aux instances de décision ;
7. Confirmant notre détermination à mettre en œuvre toutes les stratégies pertinentes pour assurer le développement et l'épanouissement collectif de nos peuples, en encourageant la participation de toutes les catégories sociales notamment les femmes et les jeunes, nous souhaitons présenter au monde un message de paix et d'espoir et avons décidé de consacrer ce Sommet au thème :

**« Femmes et Jeunes en Francophonie :  
Vecteurs de paix, acteurs de développement »**

*Malgré de nombreux acquis, notamment une plus grande influence au niveau politique, un renforcement de ses domaines d'intervention et l'extension de sa capacité de plaidoyer sur le plan multilatéral ainsi que de sa capacité d'attractivité de nouveaux adhérents issus de tous les continents, la Francophonie reste confrontée à des défis majeurs dans son espace.*

*Ainsi la nécessité d'une intégration rapide, générale, équilibrée et fructueuse dans la nouvelle société numérique, aux fins d'assurer une gestion plus harmonieuse de la mondialisation au bénéfice de tous, avec la prise en charge de la question des contenus et de la diversité culturelle, commande de notre part plus d'efforts en faveur du développement durable, en insistant sur la protection des femmes et des jeunes et sur la santé (III).*

*Toutefois, avec 52% de femmes et 60% de jeunes dans la population des pays membres, le malaise social caractérisé notamment par leurs fortes demandes pour davantage de droits, d'égalité, de prise en compte dans les processus de développement, etc. doit être géré au mieux. La question du développement ne saurait donc être appréhendée en francophonie sans qu'une attention soutenue ne soit accordée aux contraintes et désirs de ces deux catégories (II).*

*En outre, les crises multiformes font peser des menaces diverses à la sécurité (contestation de processus électoraux, conflits armés, terrorisme, etc.). Leur résolution appelle donc l'implication de toutes les forces vives et devrait aussi s'appuyer sur les femmes et les jeunes, nouvelles figures engagées de la société civile mondiale (I).*

## **I. Femmes et jeunes : vecteurs des valeurs francophones**

*La diversité culturelle et linguistique, la démocratie, les droits de l'Homme et la paix, le droit à une éducation de qualité et à la formation ainsi que la solidarité sont des valeurs par lesquelles se justifie la Francophonie.*

*Dans les crises qui affectent l'espace francophone et qui touchent souvent à l'atteinte aux droits de toute nature, les femmes et les jeunes comptent parmi les victimes les plus significatives mais aussi, et de plus en plus, parmi les acteurs les plus engagés pour inverser des dynamiques négatives (processus électoraux, révolutions sociales, résolution de crises, etc.).*

*Nous devons, par conséquent, prendre des décisions fortes pour renforcer l'éducation et la formation de ces franges de la population, l'accès à tous leurs droits élémentaires ainsi que leur participation à la décision dans tout l'espace francophone.*

8. Nous exprimons notre vive préoccupation par rapport aux situations de crise et de conflit dans l'espace francophone, réaffirmons notre solidarité totale à l'endroit des populations de l'espace francophone victimes des guerres, du terrorisme, des violences de toute nature et dénonçons avec la plus grande fermeté les atteintes aux droits de l'Homme, à la paix, à la stabilité et à la démocratie ;
9. Tout en soulignant la responsabilité qui incombe à chaque Etat de protéger les civils sur son territoire, nous nous engageons à renforcer les actions de prévention et de résolution des conflits de l'OIF, par le plaidoyer, la promotion de la subsidiarité et la mise en œuvre d'actions ciblées en partenariat avec toutes les organisations internationales et les forces sociales partageant les mêmes valeurs ;
10. Nous confirmons notre engagement sans équivoque en faveur des textes internationaux relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes adoptés dans le cadre multilatéral et au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en particulier la Déclaration de Luxembourg sur les Femmes francophones, la Déclaration de Bamako, la Déclaration de Saint-Boniface, les conclusions du deuxième Forum mondial des Femmes francophones ainsi que l'Accord-cadre de coopération signé en 2012 entre l'OIF et ONU-Femmes et nous saluons la création du Réseau pour l'égalité femme-homme qui bénéficie de tout notre soutien au titre du partenariat avec les organisations de la société civile francophone ;
11. Nous notons avec satisfaction la création du Réseau francophone des Jeunes et engageons l'Organisation, les opérateurs et toutes les institutions francophones en charge des questions de jeunesse à œuvrer à une meilleure définition des politiques y afférentes, en faveur d'une mutualisation et d'une rationalisation des actions de la Francophonie relatives à la jeunesse et en vue d'une plus grande efficacité ;
12. Nous saluons la contribution constante de la société civile (organisations non gouvernementales, médias, autorités morales traditionnelles), en faveur de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des femmes et des jeunes ;
13. Nous nous félicitons, au titre des progrès accomplis, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, prenant en charge la définition, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques de genre.

Nous incitons par ailleurs les Etats et gouvernements membres de la Francophonie qui ne l'ont pas encore fait à s'y atteler et à veiller à la mise en conformité des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les instruments internationaux ratifiés ;

14. Nous encourageons l'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, d'une part à travers la participation des femmes civiles (juristes, sociologues, médecins, éducatrices, etc.), de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie aux opérations de maintien de la paix et, d'autre part, avec la contribution active des associations de jeunes et des clubs scolaires ou universitaires pour la vulgarisation des programmes d'éducation à la citoyenneté, à la culture de la paix et à la sensibilisation aux droits et libertés, avec des spécifications en matière de genre autant dans les approches que dans les contenus ;

15. Nous confirmons l'importance de la participation volontaire, active et responsable des femmes et des jeunes à la vie politique afin qu'ils contribuent ainsi à la pacification de la vie politique et au renforcement de la culture démocratique, et engageons en ce sens les Etats membres à encourager une présence et une participation plus importante de ces catégories sociales dans de tels processus ;

16. Nous demeurons convaincus que l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi que la participation des femmes et des jeunes dans les instances consultatives, judiciaires, exécutives et administratives sont à favoriser.

*Il importe de réaffirmer le caractère inaliénable des droits fondamentaux des peuples de la Francophonie, en particulier sur les questions relatives à la prise en charge des besoins de reconnaissance sociale, d'éducation, de formation, d'emploi, d'intégration dans les processus de décision en faveur des femmes et des jeunes, conformément aux textes de référence adoptés au sein de la Francophonie et dans d'autres instances multilatérales. Des actions significatives ont déjà été entreprises mais nous reconnaissons que des efforts supplémentaires sont à consentir pour assurer la pérennité des valeurs fondamentales de notre Organisation.*

## **II. La Francophonie et les défis de l'emploi, de l'insertion des jeunes et de la valorisation du rôle des Femmes comme actrices de développement**

*La pauvreté, les difficultés d'accès aux services de base et le chômage frappent souvent majoritairement les femmes et les jeunes. La problématique de l'emploi, celui des jeunes en particulier, reste dans l'espace francophone, comme partout ailleurs dans le monde, un enjeu économique, social et politique majeur que tous les pouvoirs publics s'attèlent à juguler.*

*La Francophonie, consciente des défis liés à la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion, oriente de plus en plus son action sur les questions de développement en renforçant la dimension économique.*

17. Nous sommes convaincus que l'accès à l'emploi et à l'intégration économique et sociale au sein de nos Etats constitue d'abord un droit humain fondamental qu'il est impératif de placer au centre de l'intérêt général et nous confirmons notre engagement à promouvoir un développement durable, généralisé et équilibré, inclusif et facteur de cohésion.

18. Nous nous engageons à multiplier et à diversifier toutes les stratégies visant à atteindre des croissances fortes, associées à une réelle prise en compte de la réduction des disparités et à l'avènement de sociétés plus justes et équitables à travers notamment le renforcement des petites et moyennes entreprises, l'appui aux projets économiques des femmes et des jeunes, le renforcement des réseaux d'information économique, en particulier, et nous invitons l'OIF et les opérateurs à renforcer les actions de plaidoyer et de sensibilisation pour un développement maîtrisé et à visage humain ;

19. Nous nous engageons à insister sur l'acquisition ou le renforcement des compétences des femmes et des jeunes avec la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation, d'éducation et de formation en augmentant, si possible, les budgets alloués à l'éducation et à la formation et en élargissant l'offre éducative par une intégration de l'éducation inclusive et une prise en compte systématique de la sexospécificité;

20. Nous encourageons la promotion d'une éducation et d'une formation en adéquation avec les besoins spécifiques en emplois et nous décidons, à cet égard, d'insister sur l'orientation des formations supérieures du monde francophone vers les sciences, la technologie, les sciences de l'ingénieur et les mathématiques, en particulier ;
21. Nous encourageons l'application de facilités fiscales ou la détermination de quotas en vue d'accroître la présence des femmes et des jeunes dans les entreprises publiques et privées, à tous les niveaux décisionnels, en organisant leur temps de travail pour permettre l'articulation de la vie professionnelle et la vie familiale ou la vie d'étudiant ;
22. Nous confirmons notre attachement à garantir un meilleur accès des femmes et des jeunes aux systèmes bancaires et financiers formels et au microcrédit pour appuyer la création d'entreprises et de coopératives et nous confirmons également l'importance de veiller à l'égalité des femmes et des hommes quant à l'accès, au contrôle et à la gestion des ressources, des richesses et de la propriété, notamment foncière ;
23. Nous insistons sur l'importance de la sensibilisation et de l'éducation des femmes et des jeunes à la gestion responsable de l'environnement, tout en leur favorisant l'accès à des sources d'eau potable et à de l'énergie, solaire en particulier et nous saluons, à cet égard, la tenue du Forum Jeunesse et Emplois verts dont les résultats significatifs militent en faveur d'une duplication de l'initiative ;
24. Nous invitons à cet effet au développement des emplois liés à l'agriculture et à la culture, notamment au bénéfice des femmes et des jeunes, à la prise en compte des économies alternatives et informelles et les emplois en relation avec le numérique, dans la dynamique de la mise en œuvre de la Stratégie numérique de la Francophonie que nous avons adoptée au Sommet de Kinshasa, en mettant un accent particulier sur la réduction de la fracture numérique, l'enseignement à distance et les emplois liés à Internet, ainsi que les projets reflétant et valorisant la diversité culturelle et promouvant la présence des savoirs et contenus francophones sur la Toile ;
25. Nous invitons instamment l'OIF et les opérateurs à partager les bonnes pratiques dans l'espace francophone et à mettre en œuvre la Stratégie

économique que nous venons d'adopter, qui est inspirée par une démarche de mise en valeur de modèles économiques innovants et humains et destinée à assurer le développement durable des Etats membres, africains notamment.

*Le développement durable des pays francophones est difficilement envisageable avec la mise à l'écart d'une frange importante de la population. Il s'agit donc d'abord d'une nécessité pratique avant d'être un principe de justice et d'équité.*

*Cette prise en compte passe certes par une éducation de qualité, accessible à tous, et notamment aux filles, mais aussi par un renforcement de la sensibilisation et du plaidoyer sur la dimension genre ainsi que son intégration systématique dans les politiques de développement des Etats.*

*La Francophonie devra aussi étudier les stratégies les plus pertinentes et les plus innovantes pour un renforcement des appuis aux projets des femmes et des jeunes, leur implication systématique comme acteurs de premier plan dans les processus de développement et la promotion de leur leadership.*

### **III. Francophonie, politiques publiques de santé et protection des Femmes et des Jeunes.**

*Une bonne santé des populations est d'abord un droit inaliénable et un facteur de croissance et de progrès. A contrario, une prise en compte insuffisante des problèmes de santé peut compromettre tous les efforts de développement. Il est par conséquent impératif que la Francophonie accorde une attention plus soutenue aux questions de santé ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits des femmes.*

26. Nous saluons l'engagement de la communauté internationale à poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à adopter un nouveau cycle de développement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), processus auquel la Francophonie s'est associée et, dans ce cadre, nous réaffirmons qu'il est nécessaire que les pays les moins nantis fassent l'objet d'un accompagnement plus important ;

27. Nous lançons un appel en vue d'une évaluation systématique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 afin notamment que dans le nouvel agenda mondial, les questions



fondamentales comme celles relatives à la santé, puissent bénéficier d'approches et de stratégies visant à une plus grande efficacité des actions et des impacts positifs et généralisés sur les cibles ;

28. Nous décidons d'accorder une place plus importante à la santé conformément aux engagements pris lors du Sommet de Kinshasa, conscients de ce que l'accès universel aux soins de santé de qualité constitue un droit fondamental de l'humanité et qu'une population en mauvaise santé compromet les efforts de développement et de cohésion sociale ;

29. Nous sommes convaincus que les femmes et les jeunes constituent les forces vives de notre espace commun qui doivent, en conséquence, bénéficier de l'accès à des soins de santé de qualité pour accomplir au mieux leur mission d'acteurs de développement et de forces de changement ;

30. Nous recommandons fortement, à cet égard, la poursuite des programmes de prévention et de lutte contre les maladies endémiques (VIH-Sida, tuberculose, paludisme, etc.) et les maladies non transmissibles (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.), ainsi que l'adoption et la mise en œuvre des mesures législatives, administratives et sociales qui s'imposent pour mettre fin aux pratiques telles que les mutilations génitales féminines ;

31. Nous réaffirmons l'importance de la sensibilisation en vue de préserver l'intégrité physique et psychologique des femmes et des jeunes en matière de santé, en particulier par l'information et l'éducation à la vie familiale, et nous encourageons la promotion de l'accès des femmes et des jeunes aux services de santé publique, reproductive notamment ;

32. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles adopté à New York en 2013 ;

33. Nous réitérons, à ce titre, notre détermination à combattre avec fermeté toute violence à l'égard des femmes et des filles par, notamment, l'adoption et l'application de lois visant à mettre fin à l'impunité, à poursuivre en justice et à punir les auteurs de violences faites aux femmes

et aux filles et à offrir à celles-ci des voies de recours et de réparation des dommages subis;

34. Nous rappelons le devoir des Etats à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques de santé de qualité au bénéfice de toutes les catégories de populations et invitons les Etats membres à augmenter de manière remarquable les allocations budgétaires consacrées à la santé ;

35. Nous invitons l'OIF à renforcer ses actions de plaidoyer au niveau des organismes spécialisés de l'Organisation des Nations unies en matière de santé et de population, pour une prise en charge des affections qui ne bénéficient pas encore d'une mise à disposition de moyens substantiels pour la recherche et le développement.